

Appel à candidatures : Coup de Pousse pour la transition agricole !

Edition janvier 2025

Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

La Fondation AgroParisTech

La Fondation AgroParisTech reconnue d'utilité publique œuvre pour l'intérêt général en soutenant la recherche scientifique et l'excellence académique. Elle est convaincue que la compréhension des mécanismes du vivant, par la science et le partage des expériences de terrain, constitue un levier fondamental pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration.

Grâce au levier du mécénat de particuliers, de partenaires économiques et publics, elle finance et épaulé les porteurs de projet de l'écosystème AgroParisTech qui s'engagent dans cette voie. Elle accompagne la création de chaires de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances, finance des bourses étudiantes, incite à l'engagement solidaire et citoyen, et soutient l'entrepreneuriat.

Elle se définit comme un catalyseur d'initiatives transformantes faisant appel aux sciences du vivant.

Coup de pousse, le titre-restaurant qui s'engage pour la transition agricole

Coup de pousse, c'est la carte qui révolutionne le titre-restaurant pour en faire un engagement RSE en faveur de l'agriculture durable.

C'est de la volonté de créer une communauté soudée et de reconnecter les exploitants agricoles aux consommateurs qu'a émergé Coup de pousse en 2023. Notre mission est de faire de cet avantage salarial, situé au cœur de notre alimentation quotidienne, un levier de transition agricole et de reconnexion de nos exploitations à nos assiettes, via le financement de projets à impact, la sensibilisation de tous les acteurs du secteur aux enjeux de l'alimentation et de l'agriculture durable, et l'incitation à une consommation plus soutenable.

Appel à candidatures *Coup de pousse pour la transition agricole* : édition janvier 2025

Le but de l'appel à candidatures *Coup de pousse pour la transition agricole* est de soutenir des projets de transition agricole reconnectant la fourche et la fourchette.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech et Coup de pousse sélectionnent et valorisent ensemble des **projets agricoles** visant à s'adapter au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.)

et à ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques. Les projets devront ainsi favoriser des pratiques agricoles plus durables et des modes de production plus résilients.

Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (hors financement de prestations extérieures).

Critères d'éligibilité

Type de porteurs de projets

Les porteurs de projets éligibles à l'appel à candidatures sont :

- des personnes physiques reconnues comme étant porteur du projet. Si la personne est un exploitant agricole, chef d'entreprise ou entrepreneur, aucun versement direct ne sera effectué par la Fondation au profit de l'exploitation commerciale elle-même. Le soutien se fera au profit de la personne physique porteuses du projet par le biais d'un prix à dessein de la soutenir personnellement dans l'élaboration du projet.
- des structures à but non-lucratif et des organismes d'intérêt général éligibles au dispositif du mécénat en application des articles 200 et 238bis du CGI.

Ainsi, l'appel à candidatures ne soutient pas les structures :

- publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et / ou de convention d'aide sociale.

Les projets

Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'agriculture durable ;
- être développés en France ;
- être en phase d'étude, d'élaboration, de structuration ou d'amorçage, avant le développement concret du projet. La phase du projet sur laquelle porte la demande de financement ne doit pas avoir déjà démarrée. Le financement ne pourra pas être rétroactif et couvrir le remboursement de dépenses déjà effectuées.
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet.

Les projets peuvent aussi bénéficier à des personnes extérieures au projet. Dans ce cas, il conviendra de préciser comment ces personnes, appelées les bénéficiaires, y sont associées et à quel stade depuis la conception jusqu'à la réalisation.

Les documents à fournir

Pièces obligatoires à fournir pour tous les projets :

- le formulaire en ligne de l'appel à candidatures complété : <https://bit.ly/4idwcMP>
- le budget prévisionnel du projet et la demande financière (modèle excel à remplir fourni dans le formulaire en ligne)
- le(s) devi(s) justifiant les dépenses liées à la demande financière

- une/des photo(s) ou visuel(s) illustrant le projet
- Statuts de la structure (associative ou de l'exploitation commerciale pour les personnes physiques)
- Rapport d'activité de l'année précédente de la structure (associative ou de l'exploitation commerciale pour les personnes physiques)
- Comptes annuels de l'année précédente de la structure (associative ou de l'exploitation commerciale pour les personnes physiques)

Critères d'évaluation et de sélection des projets¹

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants (grille d'évaluation en fin de document)

- l'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- la durabilité du projet, évaluée à partir de la grille établie ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.

Candidater à l'appel à projets, même avec un dossier éligible et parfaitement constitué, ne garantit pas de devenir lauréat. Le comité de sélection est souverain des décisions prises. La diversité des projets sera prise en compte dans la sélection. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du comité de sélection soit positif ou négatif.

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **lundi 2 décembre 2024**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **dimanche 19 janvier 2025 à 23h59**
- Instruction des dossiers : **mi-fin janvier 2025**
- Délibération du comité de sélection : **fin janvier/début février 2025**
- Diffusion des résultats : **les jours suivants le comité de sélection**

Si vous avez une question,
écrivez à Jeanne Leclerc :
jeanne.leclerc@agroparistech.fr

Devenir lauréat.e.s de l'appel à candidatures Coup de pousse pour la transition agricole, c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements allant de 500€ à 1 500€, avec une enveloppe globale pour l'appel à projets de 5 000€.
- La possibilité de collecter des dons défiscalisés sur une plateforme dédiée à votre projet via la Fondation si vous êtes une association.
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- De visibilité (publication sur les réseaux sociaux de la Fondation AgroParisTech et de Coup de pousse, présence à des événements etc).
- D'un suivi de Coup de pousse

¹ Grille d'évaluation complète en annexe 1 du présent document

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

Contexte : Evaluation de la santé et de l'engagement sociale et environnementale de la structure qui porte le projet (association) ou accueille le projet (personne physique dans une exploitation)	Agroenvironnementale : actions pour une agriculture durable déjà été mises en place.	/ 10 pts	/ 30 pts
	Sociale : Implication auprès de la population locale / sensibilisation au grand public aux enjeux d'une agriculture durable	/ 10 pts	
	Economique : Santé financière de la structure	/ 10 pts	
Intérêt et faisabilité du projet	Les objectifs du projet à court et long terme sont-ils clairement définis ? Et apportent-ils des réponses durables au(x) problème(s) traité(s) ?	/ 20 pts	/ 50 pts
	Impacts environnementaux et sociaux du projet et réponse à un / des besoin(s) identifié(s) pour la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
Continuité et valorisation	Le projet prévoit-il une démarche de valorisation du projet et de pérennisation et de développement d'autres actions pour une agriculture durable et la sensibilisation du plus grand nombre sur ces sujets ?		/10 pts
Présentation	La qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.		/ 10 pts
TOTAL			/ 100 pts